



Vendredi 30 avril 2021

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

Anderlecht : Un nouveau « freedog » au Parc Astrid !

La commune d'Anderlecht, qui vient de recevoir le label Commune Amie des Animaux par la Région Bruxelloise, continue son aventure animalière. C'est à présent au Parc Astrid qu'un nouveau « freedog » voit le jour.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un freedog ? C'est un espace où nos amis les chiens peuvent courir et se dépenser, sans laisse et de manière sécurisée. Ce sont aussi des lieux de vivre-ensemble favorisant les rencontres entre citoyens d'un même quartier car n'oublions pas la devise de l'Echevine Nadia Kammachi: « le bien-être animal et le bien-être humain sont indissociables et vont de pair ».

« Nous trouvons très important d'associer le bien-être animal au bien-être humain. En améliorant le confort des chiens nous améliorons également celui des maitres, et vice-versa. Rajouter des freedogs dans la commune, ainsi que des parcours « agility » (parcours sportif pour chiens) contribue à aller dans le sens de l'épanouissement » explique Nadia Kammachi, Echevine du Bien Être Animal.

Ce nouveau freedog, dont les clôtures sont de bois afin de respecter le classement du parc, répond à une forte demande. En effet, un grand nombre de citoyens viennent y promener



leur chien, mais étaient jusqu'à présent dans l'obligation de le garder en laisse.

Il s'ajoute à 3 autres freedogs communaux (Marius Renard, Scherdemael et Claeterbosch), mais Anderlecht ne s'arrêtera pas là et un projet de freedog au Parc Lemaire est à l'étude. Une consultation citoyenne aura d'ailleurs lieu à ce sujet prochainement. Afin d'assurer la sécurité et le bien-être de chacun, chaque freedog est doté d'un règlement et d'une « charte de bonne conduite ».